

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARGENTEUIL  
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 6 mars 2024 à 19 h 00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :  
madame la conseillère Julie Léveillée.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

**Ouverture de la séance**

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

**Période de questions portant sur l'ordre du jour**

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2024-03-031

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024 À 19 H 00**

**OUVERTURE DE LA SESSION**

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2024
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
  - 4.1 États financiers se terminant le 29 février 2024
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
  - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
  - 7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
  - 7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024**

- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Adoption du règlement numéro 2024-01 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 3 465 951 \$ pour des travaux de réfection du chemin Hammond dans le cadre du volet redressement du programme d'aide à la voirie locale
- 8.2 Adoption du règlement numéro 2024-02 concernant le règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 688 262 \$ pour le remplacement de ponceaux sur le chemin Tamaracouta dans le cadre du volet redressement du programme d'aide à la voirie locale
- 8.3 Renouvellement de trois membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.4 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Louis-Martin Scraire
- 8.5 Travaux décrétés pour plusieurs chemins municipaux
- 8.6 Appel d'offres public relatif à l'achat de pierre concassée pour divers travaux municipaux
- 8.7 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro INV202402-01 pour le balayage et le nettoyage des chemins asphaltés et des stationnements municipaux
- 8.8 Adjudication du contrat gré à gré pour le nivelage des chemins municipaux
- 8.9 Adjudication du contrat relatif à l'achat d'une camionnette pour le Service des travaux publics
- 8.10 Adjudication du contrat relatif à la surveillance des travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta
- 8.11 Utilisation du Fonds de parcs, terrains de jeux et espace vert pour la construction et l'installation du pavillon adjacent au bâtiment Maple Grove
- 8.12 Démission de monsieur Yann Lampron à titre d'employé du service de sécurité incendie
- 8.13 Embauches au poste de pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles
- 8.14 Permission de voirie du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année 2024
- 8.15 Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2024
- 8.16 Démission au poste de directeur général et greffier-trésorier
- 8.17 Promotion anticipée de monsieur Gabriel Therrien au poste de directeur général et greffier-trésorier
- 8.18 Modifications à l'organigramme des employés municipaux
- 8.19 Embauche au nouveau poste de contremaître au Service des travaux publics
- 8.20 Promotion interne au nouveau poste cadre d'assistante greffière-trésorière
- 8.21 Affichage du poste de directeur général adjoint
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

**ADOPTÉE.**

## **2. Adoption des procès-verbaux**

2024-03-032

### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2024**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2024 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024**

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER et D'ADOPTER**, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2024.

**ADOPTÉE.**

2024-03-033

**3. Approbation des comptes**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de février 2024.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de février 2024 totalisant **402 538,52 \$**, et d'en autoriser les paiements.

**D'APPROUVER** les paiements des dépenses incompressibles du mois de février 2024.

**ADOPTÉE.**

**4. États financiers**

**4.1 États financiers se terminant le 29 février 2024**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 29 février 2024.

**5. Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois de février 2024 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

**6. Compte-rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau) :

La Municipalité tient à remercier les soixante (60) citoyens et citoyennes qui ont pris quelques minutes pour remplir le sondage portant sur leurs besoins en termes de loisir, culture et vie communautaire. Sachez que les réponses et suggestions sont d'excellents leviers pour nous aider à développer des activités et événements qui répondent à vos besoins. Il est toujours possible de nous faire connaître vos intérêts en remplissant le sondage qui demeure disponible jusqu'à la fin de cette semaine.

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024**

Aussi, les activités de la relâche scolaire sont désormais entamées et nous sommes ravis de voir une grande participation à ces activités familiales. Bonne relâche à tous!

## Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Ce soir, une résolution est à l'ordre du jour pour l'embauche d'un contremaître au Service des travaux publics à qui nous souhaitons la bienvenue. D'ici son entrée en poste vers la mi-avril, la direction générale poursuivra son bon travail sur les nombreux appels d'offres qui vont permettre la réalisation de nos gros projets estivaux, dont la réfection du chemin Hammond et le remplacement du ponceau à la décharge du lac Tamaracouta.

## Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Il y a l'ordre du jour de ce soir une résolution qui permettra l'embauche de cinq (5) nouveaux pompiers au sein du Service de la sécurité incendie. Nous sommes très fiers de les accueillir dans l'équipe.

## Urbanisme (madame la conseillère Diane Bélair)

Au cours de la séance, il nous fera plaisir de renouveler le mandat de trois membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme : madame Dominique Montminy, monsieur Jean-François Foucault et monsieur Laurent Thouin. Nous tenons à les remercier de leur implication au cours des dernières années à la Municipalité.

## Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

L'arrivée hâtive du printemps est le moment idéal pour débiter la planification de vos travaux extérieurs. Je vous invite à contacter notre inspectrice en environnement avant d'entreprendre quelconques travaux à proximité d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide. La Municipalité effectue un suivi rigoureux des normes environnementales pour assurer la protection de nos précieux milieux naturels.

## Maire :

Bonsoir à tous,

Le printemps pointe à l'horizon et votre municipalité se prépare pour cette année de travail qui sera beaucoup plus chargée que l'année dernière.

Je tiens à souligner le travail de notre DG, Pierre-Luc Nadeau, qui remet sa démission ce soir, dans le but de passer des moments inoubliables avec sa famille. La municipalité lui sera toujours reconnaissante d'avoir contribué à mettre de l'ordre dans les finances publiques, d'avoir identifié et trouvé des solutions aux lacunes du personnel interne et d'avoir constamment veillé au bien-être de notre communauté. Pierre-Luc a préparé son départ dans un esprit de continuité, notre DGA actuel, M. Gabriel Therrien, étant recommandé pour prendre la place de Pierre-Luc.

Ainsi, la municipalité reste entre de bonnes mains, le conseil continuera à recevoir toutes les informations nécessaires pour prendre ses décisions et nous continuerons à gérer la trésorerie de manière intelligente et respectueuse.

Le projet du Maple Grove avance à grands pas. Malgré les défis de travailler avec un bâtiment patrimonial, les compromis qui ont dû être acceptés pour assurer un résultat qui respecte les attentes du conseil et

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024**

de la communauté ont été effectués dans le respect des contraintes budgétaires imposées. Il ne faut pas oublier que nous avons pu sauver ce bâtiment lorsqu'au départ tout menait à sa démolition. L'intérieur sera une fenêtre dans le passé, et l'extérieur, malgré quelques modifications, représente l'édifice dans son architecture originale, la porte latérale étant remplacée par une fenêtre, comme c'était à l'époque.

Le camp scout de Tamaracouta refait parler de lui ; un courriel de scouts Canada indique clairement leur volonté de vendre le camp. La municipalité est au fait de la situation et dès que nous aurons des informations à vous communiquer, nous le ferons. Il est important de se rappeler que le camp est toujours entre les mains d'une entreprise privée, qui contrôle donc l'accès à une grande partie de l'information.

Du côté de la MRC, j'ai participé à une table ronde avec le premier ministre Legault, notre députée Agnès Grondin et 14 maires la semaine dernière. Ce fut une belle expérience et les échanges ont été francs, directs et bien accueillis par le premier ministre. Les 14 maires ont eu la chance de mettre de l'avant les irritants et les lacunes que nous vivons tous et le premier ministre semble avoir pris en compte plusieurs des points soulevés... on verra bien...

C'est tout pour ce soir,  
Merci

Spring is just around the corner, and your municipality is preparing for this year's work, which will be much busier than last year.

I must acknowledge the work of our DG, Pierre-Luc Nadeau, who is handing in his resignation this evening, with the aim of spending some unforgettable time with his family. The municipality will always be grateful for his contribution to putting the fiscal house in order, identifying and finding remedies for internal staff shortcomings, and for his constant dedication to the well-being of our community. Pierre-Luc has prepared his departure with continuity in mind, our current DGA, Mr. Gabriel Therrien being the recommendation to take Pierre-Luc's place.

So, the municipality remains in good hands, council will continue to receive all the information required to make its decisions, and we will continue to manage the treasury intelligently and respectfully.

The Maple Grove project is progressing well. Despite the challenges of working with a heritage building, the compromises that had to be accepted to ensure a result that met the expectations of both council, and the community were made within the imposed budget constraints. Let's not forget that we were able to save this building when everything initially pointed to its demolition. The interior will be a window into the past, and the exterior, despite a few modifications, represents the building in its original architecture, with the side door replaced by a window, as it was in the past.

The Tamaracouta scout camp is back in the news; an e-mail from scouts canada clearly indicates their wish to sell the camp. The municipality is up to date with the situation, and when we have information that can be shared with you, it will be. It's important to remember that the camp is still in private hands, so they control access to much of the information.

On the MRC side, I took part in a round table discussion with Premier Legault, our MNA Agnès Grondin and 14 mayors last week. It was a great experience, and the exchanges were frank, direct and well received by the Premier. The 14 mayors had the chance to put forward the irritants

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024**

and shortcomings we're all experiencing, and the Prime Minister seems to have taken on board many of the points raised... we'll wait and see...

That's all for tonight  
Thank you

**7. Dépôt de rapports**

**7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de janvier 2024.

**7.2 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de février 2024.

**7.3 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de janvier 2024.

**8. Affaires diverses**

2024-03-034

**8.1 *Adoption du règlement numéro 2024-01 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 3 465 951 \$ pour des travaux de réfection du chemin Hammond dans le cadre du volet redressement du programme d'aide à la voirie locale***

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

**Considérant** que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

**Considérant** la nécessité pour la Municipalité de Mille-Isles d'assurer une qualité des infrastructures qui répondent aux normes de sécurité en vigueur ;

**Considérant** que des travaux de réfection du chemin Hammond sont prioritaires pour la Municipalité ;

**Considérant** la confirmation de la subvention du ministère des Transports du Québec, datée du 4 décembre 2023, afin de permettre des travaux de réfection du chemin Hammond ;

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024**

**Considérant** que l'article 1061 du Code municipal du Québec prévoit qu'un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation lorsque le règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 2024-01 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 3 465 951 \$ pour des travaux de réfection du chemin Hammond dans le cadre du volet redressement du programme d'aide à la voirie locale.

**ADOPTÉE.**

2024-03-035

**8.2 Adoption du règlement numéro 2024-02 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 688 262 \$ pour le remplacement de ponceaux sur le chemin Tamaracouta dans le cadre du volet redressement du programme d'aide à la voirie locale**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

**Considérant** que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

**Considérant** la nécessité pour la Municipalité de Mille-Isles d'assurer une qualité des infrastructures qui répondent aux normes de sécurité en vigueur ;

**Considérant** que des travaux de remplacement de ponceaux sur le chemin Tamaracouta sont prioritaires pour la Municipalité ;

**Considérant** la confirmation de la subvention du ministère des Transports du Québec, datée du 4 décembre 2023, afin de permettre des travaux de remplacement de ponceaux sur le chemin Tamaracouta ;

**Considérant** que l'article 1061 du Code municipal du Québec prévoit qu'un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation lorsque le règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 2024-02 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 688 262 \$ pour le remplacement de ponceaux sur le chemin Tamaracouta dans le cadre du volet redressement du programme d'aide à la voirie locale.

**ADOPTÉE.**

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024

2024-03-036

**8.3 Renouvellement du mandat de trois membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

**Considérant** que le mandat de trois (3) membres du Comité consultatif d'urbanisme arrive à échéance ;

**Considérant** que ces membres ont exprimé leur intention de poursuivre leur implication au sein du CCU ;

**Considérant** que le conseil municipal estime que la composition actuelle du CCU permet d'atteindre les objectifs.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE RENOUVELLER** le mandat de madame Dominique Montminy, monsieur Jean-François Foucault et monsieur Laurent Thouin en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour des mandats de deux (2) ans, se terminant en mars 2026.

**ADOPTÉE.**

2024-03-037

**8.4 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Louis-Martin Scraire**

**Considérant** que le demandeur, Louis-Martin Scraire, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 620 867 à 6 620 869 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Mylène Pagé-Labelle, arpenteur-Géomètre, sous la minute 1128, en date du 9 février 2024 ;

**Considérant** que ce projet d'opération cadastrale vise l'augmentation du nombre de lots ;

**Considérant** que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

**Considérant** qu'une demande de report de contribution a été déposée concernant les lots visés par la demande de permis de lotissement ;

**Considérant** que les lots projetés 6 620 867 et 6 620 868 du cadastre du Québec sont des lots destinés à être construits ;

**Considérant** que le lot projeté 6 620 869 du cadastre du Québec est vacant, que le demandeur ne prévoit pas le développer dans l'immédiat et qu'il est considéré comme un lot résiduel au sens de l'article 2.2.6 du Règlement de lotissement RU.03.2011 ;

**Considérant** que le projet vise le lot 6 350 680 du cadastre du Québec, représentant une superficie totale de 1 918 663,00 mètres carrés ;

**Considérant** que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale majoré du facteur comparatif ;

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024**

**Considérant** que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 63 840 \$ ou à une superficie de 191 866,30 m<sup>2</sup>.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélaïr

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Louis-Martin Scraire et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 275,64 \$.

**QUE** cette contribution de 275,64 \$ soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

**D'AUTORISER** la signature d'une entente entre la Municipalité de Mille-Isles et Louis-Martin Scraire pour le report du paiement de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et espaces naturels pour les lots projetés 6 620 867 et 6 620 868 du cadastre du Québec.

**D'AUTORISER** monsieur Howard Sauv , maire, et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur g n ral et greffier-tr sorier,   signer cette entente.

**ADOPT E.**

2024-03-038

## **8.5 Travaux d cr t s pour plusieurs chemins municipaux**

**Consid rant** l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux qui stipule qu'une municipalit  peut proc der par r solution pour ordonner des travaux   l' gard desquels s'applique cet article, lorsqu'elle pourvoit dans celle-ci   l'affectation des sommes n cessaires au paiement du co t des travaux en utilisant une partie non autrement affect e de son fonds g n ral ou une partie non autrement affect e de son fonds de roulement ;

**Consid rant** le budget triennal d'immobilisation qui pr voit le financement des projets de r fection du chemin Hammond et le projet de remplacement de ponceaux sur le chemin Tamaracouta par l'aide financi re du Programme d'aide   la voirie locale – volet Redressement ;

**Consid rant** la r solution 2022-11-247 approuvant la programmation r vis e du Programme TECQ pour les ann es 2019   2024 ;

**Consid rant** que le conseil municipal souhaite effectuer des travaux d'asphaltage dans le secteur est de la municipalit  par l'aide financi re du programme TECQ et le budget triennal d'immobilisation ;

**Consid rant** que la r alisation des travaux d'asphaltage engendrera des co ts suppl mentaires   l'exercice financier 2024 et que le surplus non affect  du fonds g n ral devra  tre mis   contribution pour pallier ces suppl ments ;

**Consid rant** que le projet de r fection du chemin Hammond, le projet de remplacement de ponceaux sur le chemin Tamaracouta et les travaux d'asphaltage dans le secteur est sont prioritaires pour le conseil municipal.

**IL EST PROPOS  PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUY  PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**ET R SOLU**   l'unanimit  des conseillers (5) :

**QUE** les travaux de r fection du chemin Hammond, les travaux de remplacement de ponceaux sur le chemin Tamaracouta et les travaux

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024**

d'asphaltage dans le secteur est soient décrétés par la présente résolution.

**QUE** le surplus non affecté du fonds général de la Municipalité soit utilisé pour financer la portion non subventionnée de ces travaux.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

2024-03-039

**8.6 Appel d'offres public relatif à l'achat de pierre concassée pour divers travaux municipaux**

**Considérant** que du matériel concassé sera requis en 2024 pour divers travaux sur les chemins municipaux ;

**Considérant** que le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) impose les règles en matière d'attribution des contrats des organismes municipaux ;

**Considérant** que les besoins relatifs à l'achat de pierre concassée pour l'année 2024 sont estimés à 4 900 tonnes métriques ;

**Considérant** le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle qui encadre les processus d'adjudication des contrats de la Municipalité ;

**Considérant** qu'il est recommandé par le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de procéder par appel d'offres public.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, pour qu'il procède au dépôt d'un appel d'offres public avec le système SEAO relatif à l'achat de pierre concassée, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de Mille-Isles.

**DE PRÉCISER** que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune façon que par une résolution du conseil.

**ADOPTÉE.**

2024-03-040

**8.7 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro INV202402-01 pour le balayage et le nettoyage des chemins asphaltés et des stationnements municipaux**

**Considérant** que le balayage et le nettoyage des chemins asphaltés et des stationnements municipaux seront requis au cours de l'année 2024 ;

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024**

**Considérant** que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation relatif au balayage et le nettoyage des chemins asphaltés et des stationnements municipaux auprès de quatre (4) entrepreneurs ;

**Considérant** que deux (2) entreprises ont répondu à l'appel d'offres ;

**Considérant** que l'analyse a permis de constater la conformité de la soumission la plus basse ;

**Considérant** le résultat des soumissions dont l'ouverture a eu lieu le 4 mars 2024, à 11h00 :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Les entreprises Jeroca Inc.	25 502,89 \$
Entretiens J.R. Villeneuve Inc.	25 648,62 \$

**Considérant** la recommandation de monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Les entreprises Jeroca Inc. le contrat de balayage et de nettoyage des chemins asphaltés et des stationnements municipaux pour l'année 2024, au montant de 25 502,89 \$ taxes incluses, comme décrit au devis INV202402-01 et en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

**DE TRANSMETTRE** à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

**D'IMPUTER** cette dépense annuelle au poste budgétaire 02-32000-516 tel que prévu au budget 2024.

**ADOPTÉE.**

2024-03-041

## **8.8 Adjudication du contrat de gré à gré pour le nivelage des chemins municipaux**

**Considérant** que le nivelage de plusieurs chemins municipaux sera requis au cours de l'année 2024 ;

**Considérant** que la Municipalité a procédé à une demande de prix relative au nivelage des chemins municipaux auprès de deux (2) entrepreneurs ;

**Considérant** qu'une seule (1) entreprise a répondu à la demande de prix ;

**Considérant** que l'analyse a permis de constater la conformité de la seule soumission ;

**Considérant** le résultat des soumissions dont l'ouverture a eu lieu le 4 mars 2024, à 10h00 :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Albert Ward Excavation	11 830,92 \$

**Considérant** la recommandation de monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024**

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Albert Ward Excavation le contrat pour le nivelage des chemins municipaux pour l'année 2024, au montant de 11 830,92 \$ taxes incluses, comme décrit au devis G202402-02 et en conformité avec le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle.

**DE TRANSMETTRE** à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

**D'IMPUTER** cette dépense annuelle au poste budgétaire 02-32000-516 tel que prévu au budget 2024.

**ADOPTÉE.**

2024-03-042

**8.9 Adjudication du contrat relatif à l'achat d'une camionnette pour le Service des travaux publics**

**Considérant** la résolution numéro 2024-01-012 confirmant l'acceptation d'une dérogation de mise en concurrence pour l'acquisition d'une camionnette de gré à gré ;

**Considérant** que la Municipalité a procédé à une demande de prix pour l'acquisition d'une camionnette auprès de trois (3) concessionnaires ;

**Considérant** qu'un seul concessionnaire a déposé une soumission conforme ;

**Considérant** que l'analyse a permis de constater la conformité de la seule soumission ;

**Considérant** le résultat de la soumission :

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée	88 279,53 \$

**Considérant** la recommandation de monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold  
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée le contrat d'acquisition d'un camion Chevrolet Silverado 3500HD de l'année 2024 pour le Service des travaux publics, comme décrit au devis de demande de prix numéro G202402-03, au montant de 88 279,53 \$, taxes incluses, en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles tous les documents relatifs à cette acquisition.

**D'UTILISER** le fonds de roulement de la Municipalité pour acquitter la facture relative à cette acquisition au moment de la livraison du véhicule.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024

**D'IMPUTER** cette dépense prévue au budget 2024 au poste budgétaire 23-04000-724.

**ADOPTÉE.**

2024-03-043

**8.10** *Adjudication du contrat relatif à la surveillance des travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta*

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles a procédé à une demande de prix pour la surveillance des travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta ;

**Considérant** qu'une seule entreprise, DTA Consultants S.E.N.C., a déposé une offre de services qui est datée du 22 février 2024 ;

**Considérant** que le contrat pour la surveillance doit être conditionnel à l'exécution du contrat relatif à l'appel d'offres public numéro TP202402-05 ;

**Considérant** la recommandation de monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise DTA Consultants S.E.N.C. le contrat relatif à la surveillance des travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta selon les taux horaires variables identifiés dans l'offre de services datée du 22 février 2024, en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles, tous les documents relatifs au présent contrat.

**QUE** le contrat soit conditionnel à l'exécution du contrat relatif à l'appel d'offres public numéro TP202402-05 pour les travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta.

**ADOPTÉE.**

2024-03-044

**8.11** *Utilisation du Fonds de parcs, terrains de jeux et espace vert pour la construction et l'installation du pavillon adjacent au bâtiment Maple Grove*

**Considérant** la volonté de la Municipalité de restaurer le bâtiment Maple Grove et d'y ajouter un pavillon ;

**Considérant** l'aide financière octroyée par la Développement économique Canada pour ce projet ;

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024**

**Considérant** l'adjudication du contrat par la résolution 2023-10-247 pour la construction et l'installation du pavillon adjacent au bâtiment Maple Grove ;

**Considérant** le dépôt de 29 591,25 \$ versé à l'entreprise Jackson Hill Timber Frame Inc. au début des travaux ;

**Considérant** l'attestation de conformité des travaux réalisés par l'adjudicataire déposée à la Municipalité le 15 février 2024 par l'ingénieur surveillant du projet ;

**Considérant** que la Municipalité souhaite utiliser le Fonds de parcs, terrains de jeux et espace vert pour acquitter les frais tel qu'autorisé par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** les factures reçues de l'entreprise Jackson Hill Timber Frame Inc. au montant total de 84 493,69 \$ taxes incluses, incluant le dépôt de 29 591,25 \$.

**D'UTILISER** le Fonds de parcs, terrains de jeux et espace vert pour acquitter la totalité du montant de 84 493,69 \$.

**DE DÉDUIRE** le dépôt de 29 591,25 \$ du montant dû à l'entreprise Jackson Hill Timber Frame Inc., ce qui équivaut à un paiement de 54 902,44 \$.

**ADOPTÉE.**

2024-03-045

**8.12** *Démission de monsieur Yann Lampron à titre d'employé du Service de la sécurité incendie*

**Considérant** la démission de monsieur Yann Lampron occupant la fonction de pompier dont la lettre a été déposée au directeur du Service de la sécurité incendie le 28 janvier 2024 et en vigueur le jour même.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE RECEVOIR** la démission de monsieur Yann Lampron.

**DE REMERCIER** monsieur Yann Lampron pour ses années de service au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter bonne chance et un franc succès dans ses nouveaux défis.

**ADOPTÉE.**

2024-03-046

**8.13** *Embauches au poste de pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles*

**Considérant** les obligations de la Municipalité précisées au schéma de couverture de risque de la sécurité incendie ;

**Considérant** la nécessité d'avoir le personnel en nombre suffisant pour répondre adéquatement à ses obligations ;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024**

**Considérant** la recommandation 2024-148 déposée par le directeur du Service de la sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau, par laquelle il recommande l'embauche de messieurs Robert Oigny, Jonathan Desjardins, Jérémy Monette, William Sim et Maxime Fortier aux postes de pompier à temps partiel.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ACCEPTER** la recommandation 2024-148 et de procéder à l'embauche de messieurs Robert Oigny, Jonathan Desjardins, Jérémy Monette, William Sim et Maxime Fortier aux postes de pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie, et ce, séance tenante.

**QUE** cette nomination soit assujettie d'une période probatoire de six (6) mois renouvelable si ladite période est insuffisante à l'évaluation du candidat.

**ADOPTÉE.**

2024-03-047

**8.14** *Permission de voirie du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année 2024*

**Considérant** que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

**Considérant** que la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du MTMD pour intervenir sur les routes entretenues par le MTMD ou conclure une entente d'entretien avec le MTMD ;

**Considérant** que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

**Considérant** que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le MTMD ;

**Considérant** que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélaïr

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**QUE** la Municipalité demande au MTMD de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2024 et qu'elle autorise monsieur Gabriel Therrien à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$.

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

**QUE** la Municipalité s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

**ADOPTÉE.**

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024

2024-03-048

**8.15 Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2024**

**Considérant** que le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

**Considérant** que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble » ;

**Considérant** que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

**Considérant** que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

**Considérant** qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**QUE** la Municipalité de Mille-Isles proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

**ADOPTÉE.**

2024-03-049

**8.16 Démission au poste de directeur général et greffier-trésorier**

**Considérant** la lettre de démission déposée à monsieur Howard Sauvé, maire, le 5 mars 2024 par monsieur Pierre-Luc Nadeau occupant la fonction de directeur général et greffier-trésorier au cours des cinq (5) dernières années ;

**Considérant** que monsieur Pierre-Luc Nadeau a remis un préavis de quatre (4) mois et quittera officiellement ses fonctions le 5 juillet 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE RECEVOIR** la démission de monsieur Pierre-Luc Nadeau effective en date du 5 juillet 2024.

**DE REMERCIER** monsieur Pierre-Luc Nadeau pour les services rendus au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets futurs.

**ADOPTÉE.**

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024

2024-03-050

**8.17 Promotion anticipée de monsieur Gabriel Therrien au poste de directeur général et greffier-trésorier**

**Considérant** la démission du directeur général et greffier-trésorier séance tenante ;

**Considérant** que le poste de directeur général et greffier-trésorier sera réputé vacant à compter du 6 juillet 2024 ;

**Considérant** l'intérêt de monsieur Gabriel Therrien pour le poste de directeur général et greffier-trésorier ;

**Considérant** que monsieur Gabriel Therrien occupe avec succès le poste de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint depuis le 27 février 2023 ;

**Considérant** que monsieur Gabriel Therrien répond à tous les critères recherchés et détient les compétences nécessaires pour occuper le poste de directeur général et greffier-trésorier ;

**Considérant** la recommandation de monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, et d'Howard Sauvé, maire, de promouvoir monsieur Gabriel Therrien à la suite du départ de monsieur Nadeau ;

**Considérant** que les conditions et avantages sont convenus avec monsieur Gabriel Therrien.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE PROMOUVOIR**, en date du 6 juillet 2024, monsieur Gabriel Therrien au poste de directeur général et greffier-trésorier.

**D'AUTORISER** monsieur Gabriel Therrien, à compter du 6 juillet 2024, à signer tous les effets bancaires et tous les documents officiels de la Municipalité de Mille-Isles.

**DE NOMMER** monsieur Gabriel Therrien, à compter du 6 juillet 2024, à titre de personne responsable de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Monsieur Gabriel Therrien débutera à titre de directeur général et greffier-trésorier le 6 juillet 2024. Les conditions et les avantages sont ceux convenus avec le conseil municipal.

**ADOPTÉE.**

2024-03-051

**8.18 Modifications à l'organigramme des employés municipaux**

**Considérant** que des changements importants sont à venir au sein de la direction générale de la Municipalité ;

**Considérant** les besoins croissants de la Municipalité en administration et en matière d'expertise sur le terrain ;

**Considérant** que le poste de directeur du Service des travaux publics ne répond plus adéquatement aux besoins de la Municipalité ;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024**

**Considérant** la nécessité de modifier ce poste cadre en le remplaçant par un nouveau poste cadre de contremaître au Service des travaux publics dans le but de l'adapter aux besoins ;

**Considérant** la nécessité de créer un nouveau poste cadre d'assistant greffier-trésorier pour mieux répondre aux besoins administratifs de la Municipalité ;

**Considérant** que ces modifications permettront de mettre en œuvre la vision du conseil municipal afin de favoriser une gestion saine et créative des affaires de la Municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE REMPLACER** le poste de directeur du Service des travaux publics par celui de contremaître au Service des travaux publics dans l'organigramme des employés municipaux.

**DE CRÉER** le poste d'assistant greffier-trésorier dans l'organigramme des employés municipaux.

**DE MODIFIER** l'organigramme, tel que déposé par la direction générale.

**ADOPTÉE.**

2024-03-052

**8.19** ***Embauche au nouveau poste de contremaître au Service des travaux publics***

**Considérant** que le comité de sélection, composé de monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, et monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, a rencontré les candidats en janvier 2024 ;

**Considérant** que les membres du comité sont d'avis que le candidat retenu répond à tous les critères recherchés et détient les compétences nécessaires pour occuper le poste de contremaître au Service des travaux publics ;

**Considérant** que le candidat entrera en fonction le 15 avril 2024 ;

**Considérant** que les conditions et les avantages sont convenus avec le candidat.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'EMBAUCHER** monsieur Adam Gombas au poste de contremaître au Service des travaux publics.

**D'AUTORISER** monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, à préparer et signer le contrat à intervenir entre monsieur Adam Gombas et la Municipalité de Mille-Isles, selon ce qui a été convenu entre les parties.

**ADOPTÉE.**

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024

2024-03-053

**8.20 Promotion interne au nouveau poste cadre d'assistante greffière-trésorière**

**Considérant** que madame Christine Y. Donaldson occupe le poste de technicienne à la comptabilité depuis le 13 novembre 2023 ;

**Considérant** la réception de la candidature interne de madame Christine Y. Donaldson pour le poste d'assistante greffière-trésorière ;

**Considérant** la recommandation de Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, et de monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint ;

**Considérant** que madame Christine Y. Donaldson répond à tous les critères recherchés et détient les compétences nécessaires pour occuper le poste d'assistante greffière-trésorière ;

**Considérant** que les nouvelles fonctions débuteront dès le 11 mars 2024 ;

**Considérant** que les conditions et les avantages sont convenus avec madame Christine Y. Donaldson.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE PROMOUVOIR**, séance tenante, madame Christine Y. Donaldson au poste d'assistante greffière-trésorière.

**D'AUTORISER** monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, à préparer et à signer le nouveau contrat à intervenir entre madame Christine Y. Donaldson et la Municipalité de Mille-Isles, selon ce qui a été convenu entre les parties.

**ADOPTÉE.**

2024-03-054

**8.21 Affichage du poste de directeur général adjoint**

**Considérant** la démission de monsieur Pierre-Luc Nadeau à titre de directeur général et greffier-trésorier effective le 5 juillet 2024 ;

**Considérant** la promotion anticipée de monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, au poste de directeur général et greffier-trésorier à compter du 6 juillet 2024 ;

**Considérant** la promotion de madame Christine Y. Donaldson, technicienne à la comptabilité, au poste d'assistante greffière-trésorière, séance tenante ;

**Considérant** que le poste de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint sera vacant à partir du 6 juillet 2024 ;

**Considérant** que le conseil municipal désire afficher un poste de directeur général adjoint pour assurer la transition.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024**

**D’AFFICHER** le poste de directeur général adjoint selon les procédures établies par la Municipalité.

**ADOPTÉE.**

**9. Période de questions**

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l’assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l’adresse [questions@mille-isles.ca](mailto:questions@mille-isles.ca) ou par la page Facebook de la Municipalité.

2024-03-055

**10. Levée de la séance**

À **19 h 47**, l’ordre du jour est épuisé et plus aucune question n’émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold  
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair  
ET **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers (5) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu’il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau  
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé  
Maire et  
président d’assemblée

Pierre-Luc Nadeau  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé  
Maire et président d’assemblée